



ÉCOLE DE L'AIR

Conseil d'administration
séance du 7 juillet 2020

Délibération relative à validation de la convention entre DCI/AIRCO et l'École de l'air relative à la formation CLEA des cadets des Royal Saudi Air Defense Forces

Vu le décret n°2018- 1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air

Vu la convention entre DCI/AIRCO et l'École de l'air relative à la formation CLEA (Cours Licence de l'École de l'air) des cadets des Royal Saudi Air Defense Forces

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

La validation de la convention entre DCI/AIRCO et l'École de l'air relative à la formation CLEA (Cours Licence de l'École de l'air) des cadets des Royal Saudi Air Defense Forces.

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air.

Le président du conseil d'administration

Pour : 24

Contre : 0

Absentions : 0

